



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2019

Le **jeudi 4 avril 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Robin DAVID à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA à Juanita AUGUSTIN

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DU PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE - CM/19/044

Il est rappelé que par délibération CM/18/014 en date du 29 janvier 2018, le Conseil Municipal a désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la ville et siéger au sein du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande dans le collège des communes et villes porte d'entrée, comme suit :

- Titulaire : Marie-Claude BEAUFILS
- Titulaire : Marie-Elise CAREL
- Suppléant : Patrick CALLAIS
- Suppléant : Hubert LUCAS

Suite au décès de Madame Marie Elise CAREL, élue de la liste « Le Trait, ensemble et autrement », il convient de la remplacer au sein de ce syndicat.

Il est proposé de désigner Monsieur Daniel ROUSSEL en remplacement de Madame CAREL.

Il est ajouté que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du CGCT de ne pas procéder au scrutin secret, pour cette désignation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,
VU la délibération n° CM/13/022 du 26 mars 2013 approuvant la Charte du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande,
VU la délibération en date du 7 décembre 2017 du comité syndical du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande modifiant ses statuts,
VU la délibération n°CM/18/014 du 29 janvier 2018 désignant les élus au sein du Parc naturel des boucles de la Seine normande
VU le rapport de monsieur le Maire

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret

OU

DECIDE de recourir au scrutin secret

DECIDE de désigner Monsieur Daniel ROUSSEL, en remplacement de Madame Marie Elise CAREL au sein du Parc naturel des boucles de la Seine normande.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 19 contre: 2 abstention(s): 5 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
05 avril 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

